

Schéma d'intervention lors d'un non-respect de la politique pour des environnements sans fumée (Phase 2)

Types de contrevenant : membre du personnel*, usagers et visiteurs des installations visées à la phase 2

Situation de
non-respect
de la politique



MÉCONNAISSANCE

Le contrevenant ne connaît pas
l'existence de la politique



INCOMPRÉHENSION

Le contrevenant ne
comprend pas l'importance
de la politique



ARGUMENTATION

Le contrevenant argumente
en faveur de son
comportement



REFUS

Le contrevenant choisit de ne pas respecter la politique



COLLABORATION

Le contrevenant choisit
de respecter la
politique

Interventions 1^{er} niveau

Toutes personnes qui
repèrent une situation
de non-respect

DEMANDER

Demandez avec
respect s'il
connaît la
politique

INFORMER

Informez si
nécessaire le
contrevenant de
la politique

SENSIBILISER

Informez de la nécessité de
respecter la politique

INFORMER

Informez des zones
extérieures désignées et/ou
des endroits permis

RÉFÉRER

Informez une personne en
autorité sur les lieux de cette
situation

Interventions 2^e niveau

Agent de sécurité**
(si présent sur les
lieux)

INTERVIENIR

Émet une
contravention**

Intérieur
zone de 9
mètres

INFORMER

S'assure que le
contrevenant connaisse
la politique

Extérieur
zone de 9
mètres

EXPLIQUER

Expliquez calmement les
raisons et les avantages de la
politique pour tous

INFORMER

Informez du programme d'aide
au sevrage et à l'abandon du
tabagisme
Remettre la carte d'information

DEMANDER

Demandez le changement de
comportement

Interventions 2^e niveau

Personnes en
Autorité sur les
lieux***

APPLIQUER

Dans la situation où le contrevenant est un :

- Visiteur ou un usager ambulateur : Demandez au contrevenant de se rendre dans la zone désignée ou hors du terrain de l'installation et l'accompagner au besoin. Passez aux étapes suivantes si c'est un contrevenant récalcitrant.
- Membre du personnel ou un usager admis : Passez aux étapes suivantes :

IDENTIFICATION

Demandez au contrevenant de s'identifier

AVISER

Envoyez un rapport au gestionnaire du secteur
d'activité concernée

REMERCIEZ

Félicitez et
encouragez le
changement de
comportement

Interventions 3^e niveau

Gestionnaire du
secteur d'activité
concerné****

INTERVENIR

Dans la situation où le contrevenant est un :

- Membre du personnel : Informez le service des relations de travail
- Usager et visiteur : Informez le service des affaires juridiques concernant les actions à entreprendre

* Toutes personnes contribuant à la mission de l'organisation. (Employé, gestionnaire, médecin, stagiaire, bénévole, contractuel)

** Les agents de sécurité formés et mandatés par le MSSS sont autorisés à donner des contraventions

*** Gestionnaire ou chef d'équipe présent sur les lieux.

**** Gestionnaire responsable du secteur d'activité du contrevenant